L'Ecole Sociale Populaire

À

S. G. MGR PAUL BRUCHESI

Archevêque de Montréal

RAPPORT D'UNE ENQUETE

Faite par le secrétaire de l'Ecole Sociale Populaire, sur une plainte de l'Union des Tailleurs de Pierre, concernant le taillage à l'étranger de la pierre qui entre dans la construction des églises et écoles catholiques de Montréal.



MONTRÉAL.
ARBOUR & DUPONT, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
249, rue Lagauchetière Est

L'Ecole Sociale Populaire

À

S. G. Mgr PAUL BRUCHESI

Archevêque de Montréal

RAPPORT D'UNE ENQUETE

Faite par le secrétaire de l'Ecole Sociale Populaire, sur une plainte de l'Union des Tailleurs de Pierre, concernant le taillage à l'étranger de la pierre qui entre dans la construction des églises et écoles catholiques de Montréal.

Montréal, 3 octobre 1913.

A Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Sur votre demande, à moi transmise par une lettre de M. l'abbé Harbour, en date du 28 août dernier, j'ai fait une enquête sur la plainte des Tailleurs de pierre de Montréal, concernant le taillage, à l'étranger, de la pierre qui entre dans la construction des églises et des écoles catholiques de notre ville.

Le surcroît de travail que m'a imposé l'organisation des cours de sociologie du R. P. Plantier, m'a mis dans l'impossibilité de vous adresser mon rapport plus tôt; ce que je regrette vivement. J'ai maintenant l'honneur de vous soumettre ce rapport, et je profite de l'occasion pour remercier Votre Gran-

deur de la marque de confiance qu'elle a daigné accorder à l'Ecole Sociale Populaire en nous chargeant d'une enquête aussi importante.

Mon enquête n'a porté que sur les plaintes des Tailleurs de pierre. Je fais cette observation parce que, dans une lettre à M. Poulin, secrétaire-correspondant de l'Union des Tailleurs de pierre, M. l'abbé Harbour parle d'une enquête plus considérable confiée à l'Ecole. M. Harbour faisait allusion, je suppose, à l'enquête sur les plaintes de tous les métiers du bâtiment présentées à l'Archevêché, par M. Campeau, au nom du *Conseil de Construction*. Effectivement Mgr Emile Roy, vicaire-général, m'avait téléphoné à propos de cette enquête, me demandant si l'Ecole s'en chargerait. La question fut portée par moi, devant le bureau de Direction de l'Ecole, et M. l'abbé Gouin, P. S. S., notre président, prit l'affaire en mains. Il écrivit à M. Campeau, quinze jours ou trois semaines avant son départ, pour l'Europe, et ne reçut pas de réponse. Quoiqu'il en soit, je n'ai été mêlé en rien à cette autre enquête, et je me suis occupé exclusivement de la plainte des Tailleurs de pierre.

DE QUOI SE PLAIGNENT LES TAILLEURS DE PIERRE ET CE QU'ILS DEMANDENT

J'ai eu une entrevue avec M. Jos. Poulin, secrétaire-correspondant de l'Union des Tailleurs de pierre, chez lui, 2256, rue Chabot, le 29 août. Le 6 septembre, M. Métivier, président de la même Union, venait me rencontrer à mon bureau. Leur plainte et leur demande peuvent se résumer ainsi :

" Presque toute la pierre qui entre dans la construction des églises et des écoles catholiques de Montréal est taillée à l'étranger. Comme conséquence, un grand nombre d'ouvriers tailleurs de pierre, qui paient pour le soutien de ces églises et

de ces écoles, sont sans travail, tandis que des ouvriers étrangers, qui ne paient ni taxes ni dîmes à Montréal, ont plus d'ouvrage qu'ils n'en peuvent faire.

Pour remédier au mal, il suffirait que les Fabriques, ou les Commissions scolaires, missent dans les contracts qu'ils accordent aux entrepreneurs une clause obligeant ces derniers à faire tailler à Montréal la pierre destinée à l'édifice, pour la construction duquel ils soumissionnent. ''

M. Métivier m'a fourni la liste suivante d'églises et d'écoles dont la pierre a été, en tout ou en grande partie, taillée à l'étranger.

EGLISES :

Saint-Stanislas,
Longue-Pointe,
Saint-Viateur,
Sainte-Catherine,
Saint-Georges,
Sainte-Elisabeth,
Saint-Irénée,
Verdun,
Saint-Anselme,
Saint-Eusèbe.

ECOLES :

Sainte-Famille et *Proulx*, de la Commission scolaire Saint-Grégoire le Thaumaturge ;

Longue-Pointe, de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal ;

Baril, de la Commission scolaire d'Hochelaga ;

L'Ecole Saint-Enfant-Jésus, sur le Boulevard Saint-Joseph ;

L'Ecole et *le Presbytère* de Saint-Viateur d'Outremont ;

Le couvent de la paroisse *Sainte-Elisabeth*, celui de la paroisse *Sainte-Clotilde* et celui de la paroisse *Saint-Jean-de-la-Croix*.

L'ENQUETE :

Sur le bien-fondé de la plainte de l'Union des Tailleurs de pierre, et sur la possibilité et l'opportunité d'accorder leur demande j'ai consulté :

Le Rév. P. Charbonneau, C. S. V., curé de la paroisse Saint-Viateur d'Outremont ;

M. l'abbé M.-H. Lecours, curé de la paroisse Saint-François-d'Assise de la Longue-Pointe ;

M. Alfred Martineau, entrepreneur, de la Compagnie O. Martineau & Fils, 1062, rue Saint-Denis ;

M. René Lessard, entrepreneur, 205, rue Saint-Jacques ;

M. E. Meunier, entrepreneur, 1045, rue Dorion ;

M. R.-L. Werry, secrétaire de la Bourse des Entrepreneurs (Builders' Exchange) 263, rue Saint-Jacques ;

M. E.-A. Doucet, architecte, 360, rue Sainte-Catherine Est.

Voici la substance de leurs déclarations :

Il est certain d'une part, que beaucoup de tailleurs de pierre sont actuellement sans travail ; et d'autre part, que la pierre qui entre dans la construction des édifices religieux et scolaires vient généralement de l'étranger, et arrive à Montréal toute prête à poser ; mais ce dernier fait n'est pourtant pas la seule cause, ni même la cause principale du chômage partiel des tailleurs de pierre.

Car en effet :

1o La pratique d'importer à Montréal la pierre taillée est aussi répandue chez les entrepreneurs d'autres édifices, que

chez ceux qui se spécialisent dans la construction des églises et des écoles.

2o La crise monétaire que nous traversons a amené un ralentissement considérable dans la construction, et tout le monde en souffre, les Tailleurs de pierre comme les autres.

3o L'emploi de plus en plus général du ciment, de la pierre artificielle, de certaine terre cuite émaillée et de la pierre dite " pierre à sable ", importée des Etats-Unis, est largement responsable de la crise que traverse actuellement l'industrie du taillage de la pierre à Montréal. On reconnaît cependant, et le simple bon sens le veut, que si toute la pierre des églises et des écoles catholiques qui se construisent à Montréal, était préparée dans notre ville, cette crise y serait moins grave.

C'est le temps de faire remarquer que, même avant d'avoir fait des démarches auprès de Votre Grandeur, les Tailleurs de pierre se sont occupés de se protéger contre l'importation de la pierre taillée. C'est ainsi qu'ils ont fait adopter par le Congrès des Métiers et du Travail du Canada en 1912, une résolution invitant le gouvernement fédéral à prendre les moyens nécessaires — c'est-à-dire à augmenter les droits de douane sur la pierre taillée importée des Etats-Unis — pour protéger les tailleurs de pierre canadiens. Une résolution semblable a été adoptée cette année. Dans leurs démarches auprès du gouvernement fédéral les ouvriers ont l'appui de leurs patrons. Mais, même au cas où le gouvernement imposerait un droit prohibitif sur la pierre taillée, il resterait encore aux ouvriers de Montréal, à se défendre contre la concurrence des autres ouvriers canadiens, et en particulier des ouvriers de la province de Québec. Ce qui rend cette concurrence dangereuse, c'est qu'elle leur est faite par des ouvriers — ceux de

Saint-Martin, par exemple, ou ceux de Saint-Marc-des-Carrières, comté de Portneuf — qui, vivant à la campagne, peuvent se contenter d'un salaire de beaucoup inférieur à celui qui est nécessaire aux ouvriers de Montréal, pour mener une vie normale. Et c'est pourquoi ils demandent que les fabriques et les commissions scolaires qui ont des édifices à faire construire, veuillent bien inscrire, au cahier des charges, une clause qui imposerait à l'entrepreneur l'obligation de faire tailler à Montréal, toute la pierre destinée à ces édifices, quelque soit, par ailleurs, l'endroit où cette pierre sera prise.

Qu'il soit possible d'imposer cette obligation aux entrepreneurs nul ne le conteste, et le fait que l'on veut construire avec une autre pierre que celle de Montréal ne peut pas être présenté comme un obstacle, car il est facile d'importer la pierre brute et de la faire tailler ici. La chose se fait couramment. Mais est-il opportun de l'imposer? C'est là une toute autre question.

On objecte d'abord qu'en obligeant ainsi les entrepreneurs à faire tailler leur pierre par des ouvriers de Montréal, on les mettra sous la domination absolue de ces derniers, qui deviendront alors exigeants et déraisonnables. Cette objection me paraît sans valeur. Elle ne vaudrait que s'il s'agissait d'un règlement obligeant tous les entrepreneurs de tous les édifices de Montréal. Dans ce cas, et dans ce cas seulement les ouvriers de notre ville jouiraient d'un monopole dont ils pourraient abuser et qui deviendraient bientôt intolérable. Mais nous ne nous occupons que des édifices religieux et scolaires catholiques (lesquels n'entrent que pour une part, en somme assez insignifiante, dans la valeur totale de la construction à Montréal) et la concurrence de l'extérieur reste possible sur tous les autres. D'un autre côté, travaillant pour un entrepreneur qui les emploiera tantôt à la construction d'une église, tantôt à la

construction d'édifice profanes, les ouvriers recevront nécessairement, dans les deux cas, le même salaire. Enfin, si les tailleurs de pierre essayaient d'abuser de la protection que l'on voudrait bien leur accorder, il serait toujours possible de cesser cette protection dans les contrats subséquents.

Mais on ajoute que, indépendamment des dispositions des ouvriers, le fait d'imposer le taillage de la pierre à Montréal entraînerait une augmentation du coût de la construction. Il paraît impossible de le nier, mais cette augmentation ne saurait être bien forte: 5% m'a dit un entrepreneur.

Un autre entrepreneur tout en acceptant ce chiffre pour les grosses constructions, m'a donné les deux exemples suivants:

1. — Il a construit récemment un presbytère. Dans sa soumission, il chargeait $900.00 pour la pierre, qu'il fit venir de Saint-Marc-des-Carrières, toute taillée. Si on lui avait imposé l'obligation de faire tailler la pierre de ce oresbytère à Montréal, il aurait chargé $1,000.00, au lieu de $900.00; soit une augmentation d'un peu plus de 10%.

2. — Lui et un autre entrepreneur ont soumissionné dernièrement pour le contrat d'une école. Sa soumission à lui était de $14,750.00. Il se proposait de faire tailler la pierre de cette école à Montréal. Son concurrent, qui obtint le contrat, avait soumissionné pour $14,500.00 et fit tailler toute la pierre à Deschambault (Saint-Marc-des-Carrières.).

Il semble donc incontestable, encore une fois, que l'obligation imposée aux entrepreneurs de faire tailler à Montréal la pierre des églises et des écoles ferait augmenter, dans une mesure d'ailleurs assez restreinte, le coût de ces édifices. Et la question se pose de savoir si les avantages de cette mesure en

compenseraient les inconvénients. C'est une question qu'il ne m'appartient pas de trancher.

Reste une dernière objection assez anodine, que personne ne m'a faite, mais qu'il est peut-être bon de prévoir : " Vous voulez nous imposer, pourrait-on dire, un régime d'exception; vous demandez aux Fabriques et aux Commissions scolaires catholiques, et à elles seules, d'assumer des charges dont, jusqu'ici, personne n'avait à se préoccuper ". La réponse est facile.

Et d'abord, la liberté des Fabriques et des Commissions scolaires reste entière. En se rendant aux demandes des ouvriers, ce n'est pas un ordre qu'elles exécuteront, c'est une faveur qu'elles leur accorderont.

Ceci étant bien compris, et en supposant toutes les autres difficultés résolues, le raisonnement suivant me parait s'imposer : s'il est vrai que les catholiques isolés ou en groupe, dans le domaine économique comme partout, doivent, plus que les autres, s'inquiéter des répercussions heureuses ou malheureuses que peut avoir le moindre de leurs actes dans la Société, il est tout naturel que nos Fabriques et nos Commissions scolaires (organismes essentiellement catholiques et où donc, l'esprit de l'Evangile doit dominer plus qu'ailleurs) prennent l'initiative d'un mouvement bienfaisant pour une catégorie importante de travailleurs.

Le tout humblement soumis,

ARTHUR SAINT-PIERRE,

Secrétaire de l'Ecole Sociale Populaire.
